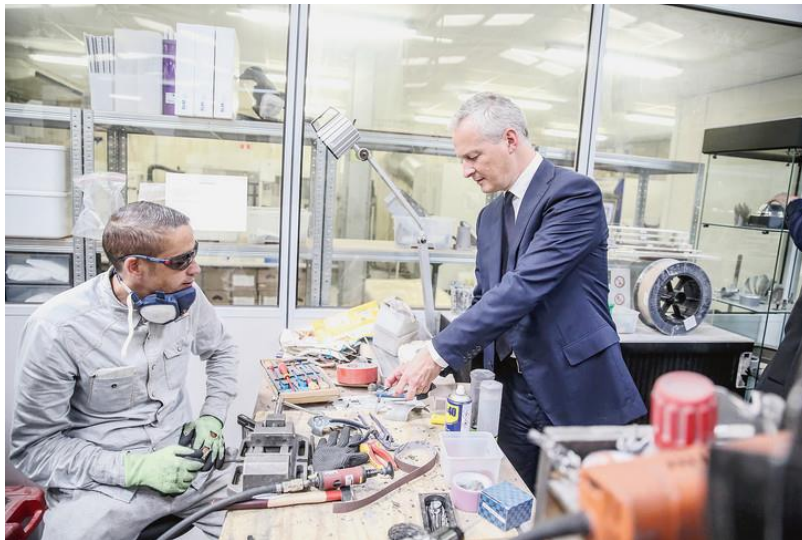


Loi « Pacte », les attentes des patrons

Jean-Claude Bourbon, le 11/06/2018

Le texte veut aider les entreprises à grandir. Il est plutôt bien accueilli, même si les chefs d'entreprise restent prudents.



La loi Pacte, portée par Bruno Le Maire, a nécessité neuf mois d'élaboration.

Cette fois, ce devrait être la bonne. Après plusieurs reports, le projet de loi Pacte – pour « plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises » – devrait être présenté la semaine prochaine en conseil des ministres par Bruno Le Maire, chargé du portefeuille de l'économie.

Ce texte, très dense, a nécessité plus de neuf mois d'élaboration, avec notamment la mise en place de six groupes de travail réunissant chefs d'entreprise et parlementaires et une vaste consultation des internautes.

Il faut dire que l'objectif est ambitieux. Il s'agit notamment, selon Bercy, « *de repenser la place des entreprises dans la société, les faire grandir pour leur permettre d'innover, d'exporter et créer des emplois* ». Difficile d'être contre.

Le texte ratisse large

De fait, le texte ratisse large, avec des petites et grandes mesures qui couvrent toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de sa création à sa liquidation éventuelle.

Il promet également de la simplification, ce qui plaît toujours. « *C'est une loi faite à la fois pour les petits patrons et les salariés* », résume Stanislas Guerini, député La République en marche (LREM).

« *Faire grandir les entreprises* » ? Les chefs d'entreprise restent malgré tout prudents sur la possibilité d'atteindre l'objectif, dans l'attente des détails techniques qui ne sont pas encore connus, ni totalement arbitrés. C'est le cas de l'assouplissement du « pacte Dutreil », encore peu utilisé, qui est destiné à faciliter les transmissions familiales sans pénaliser l'entreprise dans sa croissance.

Pour bénéficier du dispositif, les héritiers ne seraient plus obligés d'exercer une fonction de direction dans la société. Mais les organisations patronales plaident aussi pour une exonération plus forte en échange d'une conservation plus longue des titres. Sans grand espoir d'être entendues.

La décision du gouvernement de repousser à plus tard la réforme des impôts dits de « *production* » – qui représentent 80 milliards d'euros, soit 3,2 points de PIB, contre 1,6 point en moyenne européenne – a également été mal accueillie.

Tous les patrons ne sont pas concernés

« *Cette exception française de payer autant d'impôts sans avoir engrangé le moindre chiffre d'affaires représente un handicap de productivité qui ne nous aide pas à grandir* », affirme Vincent Moulin Wright, directeur général de France Industrie. « *Dans un pays où l'administration a toujours su faire preuve d'une grande créativité fiscale, il y a bien longtemps que nous ne croyons plus au Père Noël* », résume François Asselin, le président de la CPME.

Tous les patrons ne se sentent pas non plus concernés par la loi Pacte. « *Le texte va dans le bon sens, mais il se focalise sur les PME, comme si les autres entreprises n'avaient pas aussi besoin de grandir* », note Frédéric Coirier, coprésident du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire (Meti) et président du directoire des cheminées Poujoulat.

Le projet de loi reprend tout de même quelques vieilles revendications patronales destinées à doper la croissance des entreprises. Il supprime par exemple certains effets de seuil, en mettant fin aux obligations sociales et fiscales liées au passage de 19 à 20 salariés (hormis celles qui sont liées à l'emploi de personnes en situation de handicap).

De même, les entreprises devront avoir franchi pendant cinq années consécutives le seuil de 10 ou de 50 salariés pour avoir à répondre aux obligations qui y sont liées.

Un bol d'air

« *C'est un bol d'air, car ces seuils sont des freins à l'embauche. Pour s'en convaincre, il suffit de voir le nombre d'entreprises qui restent à 9, 19 ou 49 salariés* », souligne Rachel Chicheportiche, présidente de l'entreprise de prêt-à-porter Jérôme Dreyfuss. « *Passer la barre des 50 est extrêmement lourd, et il faut y consacrer un budget spécifique* », dit-elle.

Le volet concernant l'intéressement et la participation est également salué, alors qu'en France seulement 16 % des salariés des PME de moins de 50 personnes sont couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale.

Le projet de loi prévoit la suppression du forfait social sur l'intéressement pour les structures de moins de 250 salariés et sur la participation pour les moins de 50 personnes. « *Quand une entreprise crée de la richesse, il est normal qu'elle la partage avec ceux qui la produisent, mais la fiscalité était devenue trop pénalisante* », estime Dominique Seau, le PDG du groupe Eminence.

Encourager l'actionnariat salarié

En plus de la simplification des accords d'intéressement et de participation, le texte veut encourager l'actionnariat salarié. « *Autant de mesures que nous réclamions depuis longtemps et qui devraient contribuer à réconcilier les Français avec l'entreprise* », juge Jean-Baptiste Danet, président de Croissance Plus, un mouvement qui rassemble des sociétés partageant déjà les fruits de la croissance avec leurs salariés, au-delà des minimums légaux.

Reste malgré tout un sujet qui passe mal : la redéfinition de l'objet social de l'entreprise, qui va être modifiée dans le code civil pour y introduire la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. « *Une bonne idée qui risque de devenir une usine à gaz et une source de contentieux* », juge Dominique Seau, en citant les réserves émises par l'Association française des juristes d'entreprise. « *Ce n'est pas le statut qui fait la vertu* », renchérit François Asselin, qui plaide pour un processus basé sur le volontariat.

Sur un sujet auquel il apparaît difficile de s'opposer, beaucoup de patrons estiment que cette mesure est une faveur accordée à la gauche et craignent que ses représentants l'alourdissent un peu plus lors du débat parlementaire.

Jean-Claude Bourbon